

L'an Mil Sept Cens Trente Deux le quinzieme  
Jour de Janvier apres avoir public les Bans de Mariage  
en deux Jour de Dimanche ~~une feste~~ Chomable a la Messe  
de Paroisse entre Ponce Tiercelet fils de Jehan Ponce Tiercelet  
et de Desfines. Remette Bisse bois de la paroisse de Scail D'ant  
part et francoise Adin fille de Desfines Jean Adin et de  
Thiennos Tocus de la paroisse de Coucy D'autre part sans  
q. y ayt eue aucuns Empachements ny oppositions

Je soussigne Pêtre de Coucy ay reçu deice La promesse  
et Consentement du Mariage. L'ay fait les Cerimonies accoustumees  
et celebre le Mariage dans l'Eglise de la paroisse de Coucy en  
presence des Testmoings qui ont signés avec nous  
pource nouvelles le jour

J. Landragin  
P. Tiercelet ptre dess.  
L'cur L. gerard adin